UEM10 - Les dix premières années de l'union économique et monétaire

2008/2563(RSP) - 07/05/2008

La présente communication (voir COM(2008)0238) et le rapport qui l'accompagne (voir SEC(2008)0553) dresse le bilan des dix premières années de l'UEM. Elle recense également les objectifs à atteindre et les défis qui se posent à la zone euro et propose un programme politique qui permettra à l'UEM de poursuivre sur la voie du succès.

L'UEM est un succès retentissant, souligne la communication. En dix ans, elle a apporté la stabilité macroéconomique, encouragé l'intégration économique de l'Europe – notamment par ses élargissements successifs –, et renforcé sa résistance aux chocs, et elle est devenue un pôle de stabilité régional et mondial. Aujourd'hui plus que jamais, la monnaie unique et le cadre politique qui la sous-tend constituent un atout majeur.

Néanmoins, l'UEM pourrait encore offrir d'autres avantages. L'exploitation de ce potentiel, combinée aux défis urgents liés à la mondialisation, à la raréfaction des ressources naturelles, au changement climatique et au vieillissement de la population, implique de remédier à un certain nombre de faiblesses.

La stabilité macroéconomique durement conquise devra être consolidée, et parallèlement, il faudra: (a) accélérer la croissance potentielle, préserver et augmenter le bien-être des citoyens de la zone euro; (b) assurer une capacité d'ajustement harmonieux au fur et à mesure que

l'UEM accueillera de nouveaux membres; et (c) protéger efficacement les intérêts de la zone euro dans l'économie mondiale. Ces efforts devront être déployés dans un environnement mondial qui a changé considérablement depuis l'introduction de l'euro, et qu'à défaut, les conséquences seront maintenant beaucoup plus lourdes.

Pour relever ces défis, la Commission propose **un programme en trois volets**:

1) Le programme de politique intérieure vise à approfondir la coordination et la surveillance de la politique budgétaire, à élargir la surveillance macroéconomique dans l'UEM au-delà de la politique budgétaire et à mieux intégrer les réformes structurelles dans la coordination politique globale au sein de l'UEM. Il est nécessaire en particulier : i) de continuer à appliquer rigoureusement le volet correctif du pacte de stabilité et de croissance et d'améliorer la surveillance au titre du volet préventif du pacte ; ii) de garantir la viabilité des finances publiques ; iii) d'améliorer la qualité des finances publiques ; v) d'étendre la surveillance afin de corriger les déséquilibres macroéconomiques ; vi) d'élargir la surveillance des pays candidats à la zone euro pour les aider à relever les défis liés à l'adoption d'une monnaie commune. De plus, la zone euro a besoin de marchés du travail qui fonctionnent mieux afin de favoriser l'ajustement dans une économie mondialisée et de relever le potentiel de croissance dans la perspective du vieillissement de la population. Enfin, la zone euro peut tirer des avantages particulièrement importants de la promotion de l'intégration financière de l'UE.

2) Le programme de politique extérieure vise à renforcer le rôle de la zone euro dans la gouvernance économique mondiale. La zone euro doit élaborer une stratégie internationale à la mesure du statut international de sa monnaie. Elle doit : i) jouer un rôle plus actif à la fois dans les forums multilatéraux et dans ses dialogues bilatéraux avec des partenaires stratégiques ; ii) améliorer la coordination, définir des positions communes, et, le cas échéant, des mandats sur toutes ces questions ; iii) s'exprimer d'une seule voix concernant les politiques de taux de change et iv) assumer ses responsabilités en matière de stabilité

financière et de surveillance macroéconomique. C'est en développant des positions communes, en consolidant sa représentation et en obtenant à terme un siège unique dans les institutions et les forums financiers internationaux que la zone euro alignera le plus efficacement son influence sur son importance économique.

3) Un système de gouvernance économique plus efficace : i) il est primordial que tous les États membres de l'UE s'engagent fermement au sein du Conseil ECOFIN pour que l'UEM fonctionne de manière efficace ; ii) l'Eurogroupe devrait continuer à servir de plateforme pour l'approfondissement et l'élargissement de la coordination et de la surveillance politiques dans l'UEM ; iii) le système de gouvernance de l'UEM doit permettre de poursuivre l'élargissement de la zone euro de manière harmonieuse ; iv) il est nécessaire également d'améliorer le dialogue concernant l'UEM entre les institutions de l'UE et avec le public.

Pour pouvoir profiter pleinement de ces avantages, il est primordial que toutes les parties concernées maintiennent leur engagement. Dès lors, la Commission lancera une vaste discussion sur ces questions durant le second semestre de 2008 et encouragera un large consensus avec les autres institutions européennes et avec les organismes et les partenaires concernés sur les grands axes de ce programme. À l'issue de cette discussion, la Commission présentera les propositions concrètes appropriées.